

Séance du 1^{er} décembre 2020 à 18 heures 15 mn

Délibération n°2020-56

Nombre de conseillers En exercice : 68 Présents : 51	Absents : 17 - dont suppléés : 6 - dont représentés : 2 procurations Votants : - dont « pour » : 59 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0
---	---

Le 1^{er} décembre deux mil vingt à 18 heures 15 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle du cinéma de Cizos.

Présents : SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE ABADIE Christophe, VICTORIN Éric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, GALIN Myriam suppléante de REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry

Absent(e)s : MAUMUS Jean, DUTREY Christian, LOUGE Bernard, DESSACS Christian, LURDE Jean, MATHA Philippe, LAPEYRE Jean-Paul, DAZET Joël

Excusé(e)s : MAILHES Jean-Louis, LAGARDE Josiane, FORTASSIN Catherine, DUPRAT Christian, REY Henri, SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, IZA VERGARA Isabelle, DAYRES Dominique

DAZET Joël a donné procuration à CASTERAN Joël

DAYRES Dominique a donné procuration à GRASSET Jean-Pierre

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président présente aux Conseils Communautaires le projet de la fondation « La Garaisonnienne ».

Ce projet concerne la création d'un bâtiment modulaire nouvelle génération à fortes économies d'énergie d'une capacité de 32 à 35 chambres (soit 65 personnes environ). Il permettra d'accueillir, dans un premier temps, les enfants de la maison diététique de Capvern-les-Bains durant les 3 ou 4 ans de reconstruction de leur bâtiment sinistré. Ensuite, il permettra de recevoir et de scolariser des enfants en situation de surpoids nécessitant un accompagnement spécifique.

Par ailleurs, il est précisé que ce bâtiment au confort supérieur à l'internat actuel acceptera l'été, l'accueil de groupes (stage de sport, club de rugby pro, pèlerins, séminaires, etc).

Le coût total des travaux est estimé à 1 700 000 €. Ce bâtiment contribuera au développement économique du secteur magnoacais.

Le président rappelle l'importance de l'institution «Notre Dame de Garaison» dans le paysage économique local. En effet, les activités scolaires, d'internat, et de restauration représentent 110 à 120 emplois directs auxquels il faut rajouter les entreprises de maintenance, de transport scolaire notamment qui interviennent sur le site. Cela fait de la fondation «La Garaisonnienne» de très loin le plus gros employeur de l'ex-canton du Magnoac.

Entendu l'intérêt d'un tel projet, dans un secteur économique fortement impacté par la désertification rurale, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide d'apporter leur soutien au projet de création de ce bâtiment.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,
Gérard BARTHE**